



ALSH L'îlot Loisirs

Bulletin d'inscription



Communauté de Communes
La Rochefoucauld
Porte du Périgord

Vacances d'HIVER 2023

Madame/Monsieur (NOM et prénom du responsable légal) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :/...../...../...../..... Mobile :/...../...../...../.....

N° Allocataire CAF/MSA ou N° de sécurité sociale :

Quotient Familial :

Autre(s) aide(s) (préciser) :

**Site unique pour l'accueil
de vos enfants pendant
les petites vacances :
ACRIS**

Nom :	Prénom :	Né(e) le :	Age :



“Certifie avoir pris connaissance du **RÈGLEMENT INTÉRIEUR** et
accepte les modalités d'inscription de l'ALSH”.



A....., le.....

Signature

Nombre de places limité, compléter et retourner le bulletin le plus rapidement.

- Pour que l'inscription soit prise en considération, le dossier de votre (vos) enfant(s) doit être complet. Renseignez-vous auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs ou sur notre site internet.
- Pour que les différentes aides (Comité d'Entreprise, Conseil Départemental...) vous soient attribuées, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription.

La Petite Rivière : LA TRAVERSEE LEGENDAIRE

DEPUIS PLUSIEURS PÉRIODES DE VACANCES, LES ENFANTS DE L'ÎLOT LOISIRS PARTICIPENT AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SITE COMMUNAUTAIRE LA PETITE RIVIÈRE (SITE D'EMPLOI DU PONT D'AGRIS).

EN PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE (SyBTB), LES ENFANTS SE DÉPLACERONT SUR LE SITE LES 13 ET 14 FÉVRIER POUR DES ATELIERS : INSTALLATION D'UN BASSIN, INSTALLATION ET EMBELLISSEMENT D'UNE RUCHE AVEC L'ACCOMPAGNEMENT DE FLORIAN (MAÎTRE DES ABEILLES), PLANTATION, BRICOLAGE D'UN ESPACE DÉTENTE. DE RÉFLÉXIONS EN RÉFLÉXIONS LA LÉGENDE DE LA PETITE RIVIÈRE EST NÉE, UNE PURE CRÉATION DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION : "EXILÉS DE LA PETITE RIVIÈRE À CAUSE DE LA CRÉATURE, SERONS-NOUS CAPABLES, NOUS, PEUPLE DES BRUYANTS, DE PERMETTRE LE RETOUR DES PETITS PEUPLES DANS LEUR CONTRÉE ?"

CHAQUE GROUPE AURA POUR MISSION DE RÉHABILITER DEUX ESPACES GRACE AUX OEUVRES ARTISTIQUES QU'ILS RÉALISERONT ET AINSI ESPÉRER ATTIRER DE NOUVEAU LEURS HABITANTS.

PAS DE PROGRAMME DÉTAILLÉ MAIS DES JOURNÉES ORGANISÉES SELON L'AVANCEMENT DES CRÉATIONS ET AUTOURS DE JEUX À THÈMES.

LE 10 FÉVRIER, MARIE-FANNIE PROPOSERA AUX ENFANTS UNE SENSIBILISATION À LA BONNE NUMÉRIQUE ET LES FAMILLES SONT CONVIÉES À UN TEMPS D'ÉCHANGE DE 17H30 À 18H15.



Inscription à la journée :

Semaines	Inscriptions				
	L	M	Me	J	V
Du 06 au 10 Février					
Du 13 au 17 Février					

Vendredi 17 février, l'ALSH est délocalisé au GYMNAZIE de SAINT-SORNIN

(Transport annulé sur cette journée : déposer DIRECTEMENT les enfants entre 7h30-9h00 au gymnase et les récupérer entre 17h00-18h30)

Transport :

Votre enfant prendra-t-il le bus ?

- OUI
 Matin
 Soir

- NON



Sur quelle commune ?

- CHAZELLES (place de l'école) : 8h10 - 17h50
 PRANZAC (place de la Mairie) : 8h20 - 17h40

Circuit de ramassage assuré en minibus par l'ALSH. Capacités limitées à 6 places + 2 places devant pour des enfants de + 10 ans.

Le 17/02/22 : en raison de l'accueil délocalisé, le ramassage Matin et Soir est annulé !

Le respect des horaires est impératif. La présence des parents est indispensable au retour du bus (dans le cas contraire, l'enfant sera ramené à l'Accueil de Loisirs - AGRIS).

Programme d'animation et temps forts seront consultables sur le site internet :
<https://www.rochefoucauld-perigord.fr> (espace-parents/les-accueils-de-loisirs/alsh-ilot-loisirs/les-vacances)



- Toute annulation devra être signalée 5 jours ouvrés avant la journée concernée. Passé ce délai, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

- En cas de maladie, prévenir dans les plus brefs délais et au plus tard le jour de fréquentation. La journée sera alors décomptée mais le prix du repas (3,00€) restera à la charge de la famille dans une limite de 5 absences. Dans le cas où la famille ne préviendrait pas le jour même de l'absence pour maladie, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés au plein tarif.